Décharge 2020 : Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (EUROPOL)

2021/2144(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Constatant que la Cour des comptes déclare avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 506 voix pour, 27 contre et 94 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers d'Europol

Le budget définitif de l'Agence pour l'exercice 2020 s'élevait à 158.619.073 EUR, soit une augmentation de 12% par rapport à 2019.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2020 ont abouti à un taux d'exécution du budget de 99,44%, soit une augmentation de 0,02% par rapport à 2019. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 85,09%, soit une baisse de 1,52% par rapport à 2019.

L'Agence a effectué 33% de ses paiements en retard et, par conséquent, a payé des intérêts d'un montant de 12.000 EUR. Des niveaux de retard similaires ont été observés en 2019, 2018 et 2017, ce qui expose l'Agence à des risques financiers et de réputation. L'Agence a déclaré que les retards étaient dus à des problèmes de personnel, à la pandémie de Covid-19 et à un arriéré de factures pour les services de voyage.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- le nombre d'opérations est passé de 1.921 en 2019 à 2.315 en 2020 (soit une augmentation de 24%) et les réunions opérationnelles financées par l'Agence ont diminué de plus de 500 en 2019 à 280 en 2020 (soit une diminution de 44%), ce qui souligne l'impact de la COVID-19 sur le travail de l'Agence;

- au 31 décembre 2020, 93,50% du tableau des effectifs de l'Agence étaient pourvus, avec 575 agents temporaires nommés sur les 615 agents temporaires autorisés au titre du tableau des effectifs, contre 591 postes autorisés en 2019. En raison de l'augmentation continue de la charge de travail et de la demande des autorités des États membres qui doivent être satisfaites par des niveaux de personnel adéquats, le Parlement a noté que le tableau des effectifs de l'Agence a été augmenté de 14 postes supplémentaires

d'agents temporaires. Un déséquilibre entre les sexes est signalé en 2020, 82,2% des cadres supérieurs et intermédiaires étant des hommes ;

- le nombre total d'opérations soutenues par l'Agence a augmenté de 24% en 2020;

- l'Agence a mis en œuvre 86% des recommandations critiques ou très importantes dont la mise en œuvre était prévue en 2020;

- l'Agence a réagi rapidement à l'épidémie de Covid-19 et a mis en œuvre plusieurs nouvelles actions afin de gérer la crise avec le moins d'impact possible sur le travail de l'Agence, tout en gardant la santé et la sécurité comme première priorité;

- des efforts ont été déployés pour renforcer sa cybersécurité.